



Compte-rendu

Assemblée réunie **Conseil municipal de Saint Genix-les-Villages**

Date réunion **11 avril 2019**

Organisée par **Le Maire**

Participants

BAVUZ Michel
BONNARD Jean-Claude
BORGEY Joël
CARLET Nadine
CHARBONNIER Robert
CORDIER Alain
CORMIER Philippe
DELABEYE Thierry
DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre
FAURE-LOMBARD Catherine
FRIOT Pierre Yves
GODELLE Claudine
GROS Gilbert
GROS Pascal
KIJEK Muriel
KREBS Jean-Marie
MARECHAL Pierre
NAUX Nelly
PARAVY Jean-Claude
PASQUALINI Marie-Hélène
PICARD Marie-France
POLAUD Daniel
PRIMARD Joël
REVEL Daniel
ROBERT Agnès
ROSSI Thomas

Pouvoirs LABULLY Guillaume, pouvoir à PASQUALINI Marie-Hélène

Absents/excusés

AVRAIN Nicolas
BON Frédérique
BRUNET Cécile
LAURENT Cédric
MOLLARD Laure
PASCAL Christine
PERROUD Régis
RIVE Franck
PULLIAT Lucie
BARBIN Régine
BAVUZ Romain
COMTE Estelle
PACCARD Joëlle

Diffusion **Le conseil municipal, le site**

Prochaine réunion **Jeudi 6 juin 2019**

Rédacteur :	Jean-Claude PARAVY
--------------------	---------------------------

Ordre du jour :

1. Ordre du jour	2
1.1 Lecture des délibérations de la séance précédente	2
1.2 Comptes administratifs 2018 des 3 communes déléguées.....	2
1.3 Budget 2019 de la Commune nouvelle.....	3
1.4 Taux d'imposition 2019.....	6
1.5 Renouvellement du contrat des photocopieurs.....	6
1.6 Contrat d'assurance « Dommages aux biens »	6
1.7 C.D.G. 73 : Adhésion au service intérim-remplacement et au contrat risques statutaires	7
1.7.1 Service Intérim-remplacement :	7
1.7.2 Contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires :.....	7
1.8 Régime indemnitaire de l'assistant d'enseignement artistique	7
1.9 Promesse de vente des terrains communaux pour l'emplacement de la future STEP	7
1.10 Situation d'un commerce	8
1.11 Critérium du Dauphiné Libéré.....	8
1.12 Autres dossiers en cours des communes déléguées	8
1.12.1 Gestion forêt communale :.....	8
2. Questions diverses	9
2.1 Réorganisation de la téléphonie entre les implantations de la commune nouvelle.....	9
2.2 Convention SPA	9
2.3 Acquisition de boisements humides du Pavé et du truisson.....	9
2.4 Calendrier du Conseil	9

1. Ordre du jour

Lecture des délibérations de la séance précédente
 Comptes administratifs 2018 des 3 communes déléguées
 Budget 2019 de la Commune nouvelle
 Taux d'imposition 2019
 Renouvellement du contrat des photocopieurs
 Contrat d'assurance « Dommages aux biens »
 Service intérim-remplacement du C.D.G. 73
 Régime indemnitaire de l'assistant d'enseignement artistique
 Promesse de vente des terrains communaux pour l'emplacement de la future STEP
 Situation d'un commerce
 Critérium du Dauphiné Libéré
 Autres dossiers en cours des communes déléguées
 Questions diverses

1.1 LECTURE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PRECEDENTE

Pour mémoire.

1.2 COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES 3 COMMUNES DELEGUEES

Ce point de l'ordre du jour, comme les deux suivants, est présenté par Jean-Claude PARAVY, adjoint aux finances, à partir de tableaux et graphiques projetés en séances. L'ensemble a fait l'objet d'une importante réunion de la Commission des Finances le 4 avril : ce sont les conclusions de cette Commission qui sont présentées comme proposition au Conseil. Enfin, il rappelle que la municipalité a tenu une réunion de travail préalable avec la Receveuse municipale, Mme DRECLERC, ce qui a permis de valider la démarche retenue pour ce premier budget consolidé.

L'exercice 2018 s'est exécuté avant la fusion des communes mais qu'il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul organe délibérant : le conseil municipal de la commune nouvelle devra donc adopter séparément les 4 comptes administratifs correspondant aux 4 budgets exécutés par les 3 maires. La présentation consolidée de ces comptes administratifs n'est présentée que pour information.

Les dépenses, les recettes, puis l'équilibre de chaque compte administratif sont présentés : l'exécution budgétaire 2018 s'est déroulée de façon normale dans chaque commune, et les résultats sont pleinement conformes aux comptes de gestion de la Receveuse municipale.



On peut caractériser en résumé cette exécution ainsi :

- aucune commune n'a effectué de nouvel emprunt cette année et la fiscalité n'a pas été modifiée à St Maurice, légèrement augmentée à St Genix (2%), seul Grésin a diminué le taux de ses taxes directes ;
- pour le budget général de St Genix-sur-Guiers, ce fut une année sans investissement exceptionnel, gérée avec prudence dans l'incertitude des financements du futur gymnase : toutes les marges de manœuvre dégagées en cours d'année n'ont pas été consommées, dégageant ainsi un excédent de clôture se relevant par rapport aux tendances des années antérieures ;
- pour le budget annexe de la Centrale électrique, il y a peu de mouvements : en 2018, certains montants sont plus élevés qu'en régime de croisière, mais c'est purement formel : il a fallu procéder à la régularisation du régime de TVA passé, ce qui a occasionné des écritures multiples, à la fois en dépenses et en recette ;
- pour le budget de Grésin, un important effort de mise à niveau a été effectué en investissement sur la voirie, mais en autofinancement, ce qui gonfle le budget d'investissement exécuté et diminue le montant disponible en report par rapport aux années antérieures ;
- pour St Maurice-de-Rotherens, ce fut le retour à une année plus habituelle après des investissements importants avec emprunt en 2017.

Globalement, la gestion 2018 dégage un excédent net cumulé, disponible pour financer les programmes 2019, de 584 050 €, compte tenu de « Restes à réaliser » nets de 228 329 €.

Les trois maires des anciennes communes se retirent pour le vote de leur compte administratif.

Le Premier adjoint met au vote chacun des comptes :

Résultat des votes :

Compte administratif 2018 – Budget Général de St Genix-sur-Guiers :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Compte administratif 2018 – Budget Annexe de la Centrale électrique :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Compte administratif 2018 – Budget Général de Grésin :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

Compte administratif 2018 – Budget Général de St Maurice-de-Rotherens :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

1.3 BUDGET 2019 DE LA COMMUNE NOUVELLE

Il est rappelé que l'architecture budgétaire arrêtée en janvier regroupe dorénavant l'ensemble des budgets, y compris le budget annexe de la Centrale électrique, en un seul budget général.

Les propositions pour ce budget général sont présentées :

- Eléments de cadrage :

L'évolution de quelques éléments externes fixent le cadre de l'évolution de nos finances :

- les dotations de l'État, essentiellement la DGF, ont été notifiées cette année le jour de la Commission des Finances. C'est l'un des points où les communes nouvelles bénéficient d'une garantie de ressources : après plusieurs années de baisse, les montants notifiés sont conformes aux attentes et se redressent, puisque les divers concours de la DGF augmentent d'un peu plus de 5 %, seule l'attribution de la dotation élu local (petites communes) disparaît.



- Le FPIC (fonds de compensation) pour lequel nous sommes contributaire net n'est pas encore connu : son montant national est plafonné, mais les règles de répartition interne pourraient nous être défavorables. Est prévu par prudence une hausse de 5 % de notre contribution, comme pour la CCVG.
- les éléments de cadrage interne (fiscalité, endettement) seront vus plus tard, avant de passer à l'investissement.

- Section de fonctionnement :

Les **dépenses** de fonctionnement correspondent pour la plupart à des activités continues, donc à des reconductions, mais celles-ci ne doivent pas être considérées comme automatiques, sinon, il n'y aura bientôt plus aucune marge de manœuvre.

Un balayage détaillé des postes budgétaires dans chacune des anciennes communes a été effectué en interne afin de proposer un montant consolidé calculé au plus juste (détail distribué en séance) : on retrouve quelques charges générales qui évoluent plus vite que l'inflation, comme l'énergie ou les contrats de maintenance ; leur augmentation est compensée par des économies sur le fonctionnement courant chaque fois que cela s'avère possible.

Les dépenses de personnels ont fait l'objet d'une attention particulière : le budget a été construit sur un effectif constant, sans création de poste, les enveloppes n'évoluant qu'en fonction d'un GVT (glissement vieillesse-technicité) appliqué de 2 %, ce qui a été estimé correct par la receveuse.

Les autres charges de gestion courante évoluent notamment avec l'augmentation de la contribution au Syndicat du Mont Tournier qui vient de réaliser d'importants investissements.

Les charges financières baissent progressivement, puisqu'il n'y a pas eu de nouvel emprunt.

Enfin, comme cela se pratiquait à St Genix, mais pas à Grésin ni à St Maurice, est prévue une dotation pour dépenses imprévues, calculée sur la base de 7,5 % des dépenses courantes, ce qui est la norme admise par les règles de budgétisation.

Les **recettes** qui ne sont pas encore connues font l'objet d'une estimation prudente : outre le FPIC évoqué plus haut, la DC RTP n'est pas encore calculée et a été retenu sa diminution dans les proportions de l'évolution de sa part « bloc communal ».

A fiscalité constante, la section de fonctionnement dégagerait un excédent disponible pour la section d'investissement de 776 000 €, mais la commission des finances propose une évolution de la fiscalité qui ramène cet excédent à 725 778 €.

- Evolution de la fiscalité :

Les taux des différentes taxes directes sont différents entre les communes d'origine : St Maurice et Grésin présentent une base faible mais des taux plus élevés que St Genix, qui a une base plus large et des taux restés modérés. Le dispositif applicable aux communes nouvelles est présenté, bien qu'il ne s'applique formellement qu'à compter de 2020. La fusion étant postérieure au 1^{er} octobre, la structure fiscale de 2018 est en effet reconduite cette année.

Ce dispositif repose sur une convergence fiscale vers un « taux moyen pondéré (TMP) » pour chaque taxe. Selon la loi, c'est l'an prochain qu'il faut fixer le rythme de cette convergence (entre 1 et 12 ans), mais cette année, la commune a une relative liberté de manœuvre pour décider ou non d'une étape vers cette convergence, puisqu'elle doit arrêter des taux pour chaque ancienne commune et chaque taxe.

Or, les simulations faites montrent que cette convergence fiscale conduirait à une réduction des taux pour Grésin et St Maurice et une augmentation pour St Genix : Ces variations seraient faibles pour la taxe d'habitation, mais substantielles pour les taxes foncières, notamment celle sur les propriétés bâties.

Des simulations alternatives ont été présentées en Commission des Finances : avec un alignement immédiat des taux sur les plus bas (ceux de St Genix), la perte de recette serait de -40 786 € ; avec une augmentation de 2 % des taux de St Genix et un alignement sur ces nouveaux taux, la perte se réduirait à -25 159 € .

La Commission des Finances a eu de longs échanges sur le sujet, ainsi que sur les conséquences d'une baisse du produit fiscal sur la programmation des opérations d'investissement. Il est apparu injustifié de faire porter aux seuls contribuables de St Genix le coût fiscal de la fusion et a été proposé un alignement immédiat des taux sur ceux actuels de St Genix-sur-Guiers, sous réserve de vérification avec la DDFIP du respect des règles complexes de lien entre les taux.

Cette vérification a été faite et les services fiscaux ont répondu rapidement avec des simulations qui confirment pleinement celles présentées en Commission des finances et l'indication qu'une telle évolution respectait les règles de lien entre les taux.

Les échanges au sein du Conseil sont dans le prolongement de ceux qui ont eu lieu en Commission des Finances et le consensus se dégage pour aligner immédiatement les taux sur les plus bas, avant que le dispositif de convergence n'impose des augmentations compensant les baisses.



Certains investissements souhaités, notamment sur Grésin et St Maurice, devront ainsi être différés.
Le montant des recettes fiscales directes (781 368 €) est donc validé.

- Section d'investissement :

Les recettes propres de la section sont limitées : FCTVA, taxe sur les pylônes et taxe d'aménagement, subventions notifiées (d'autres sont attendues)... c'est donc l'excédent dégagé en fonctionnement qui permet de construire un programme d'investissement d'un niveau acceptable.

Les dépenses hors opérations sont listées : remboursement en capital, reversements de taxes élevés cette année (taxe d'aménagement)... Compte tenu de Restes à réaliser de 195 639 € sur les opérations en cours, le disponible pour les opérations neuves s'élève à 520 778 €.

Avant de poursuivre l'examen des investissements, il convient d'analyser et de prendre des décisions sur le projet majeur de gymnase et l'évolution de l'endettement.

- **le financement du projet de gymnase** : une fiche financière est présentée, partant du coût du projet issu des dossiers de demande de subvention (2 617 000 €HT de travaux + 246 555 €HT de maîtrise d'œuvre). Est détaillé le reste à financer et les concours obtenus de la région, du CTS et du Conseil départemental, suite à une réunion chez son Président, confirmée depuis par lettre.

Il reste à financer près de 1,2 M€. Plusieurs pistes existent pour réduire ce besoin de financement de 20 000 €, certaines devant être encore confirmées. Il apparaît donc possible de lancer le projet en limitant l'emprunt nécessaire à 1 M€, ce qui correspond aux simulations faites par le passé. Simplement, pour équilibrer le budget dans l'attente des compléments qui ne peuvent être budgétés actuellement, il est nécessaire d'inscrire une recette d'emprunt de 1,2 M€, qui sera ramenée à 1 M€ au moment où le Conseil sera amené à autoriser le maire à emprunter.

De même, le financement de la TVA interviendra par des versements de FCTVA échelonnés, mais pour équilibrer le budget, il faut prévoir une avance à court terme correspondant à la TVA globale, cette avance devant être limitée en fait par le dispositif FCTVA annoncé (états trimestriels).

- **l'endettement** de la commune nouvelle est examiné parallèlement au projet de gymnase. A ce jour, St Genix-sur-Guiers était sur une pente de net désendettement, mais son endettement restait formellement plus élevé que ceux de Grésin et St Maurice. La réalité est en fait un peu différente : un emprunt de St Genix est remboursé par des tiers (la MSP) et ne pèse donc pas sur la capacité de remboursement de la commune, et les deux autres communes remboursent de fait un endettement qui n'est pas dans leur budget : celui du Syndicat du Mont Tournier, qui vient de se ré-endetter avec l'extension de l'école de Grésin. Tout cela est présenté sous forme de graphiques plus parlants que des tableaux de chiffres.

Les simulations intégrant ces deux correctifs montrent la soutenabilité dans la durée d'un emprunt de 1 M€ sur 20 ans pour l'extension des installations sportives.

- **les opérations d'investissement** : au vu du disponible dégagé et de l'équilibre trouvé pour le financement du gymnase, est présentée au Conseil (tableau distribué en séance) la proposition de programmation issue des orientations arrêtées par la Commission des Finances et intégrant la diminution des recettes fiscales.

L'inventaire des opérations recensées et chiffrées s'élève à 1 120 000 € pour un montant disponible de 520 778 € après alignement des taux.

La liste des opérations a été balayée en détail par le Commission et les effets de la sélection opérée sur les recettes (subventions budgétées en fonctionnement) intégrées.

La programmation retient principalement

- l'aménagement du Parking du Centre sur St Genix
 - un programme de voirie incluant une tranche de la Route de Côte Envers et le croisement du Chemin de la Tour à St Maurice
 - la poursuite des PLU de chacune des 3 communes déléguées
 - l'aménagement et l'accessibilité de la maison des Associations
 - un complément d'équipement numérique des écoles relevant de la commune
 - la poursuite de l'Agenda Programmé d'accessibilité de St Genix (les 2 autres étant achevés)
 - la réfection du Pont de la Jacquène Route d'Urice à Grésin
 - une première phase de la réfection du clocher de Grésin
 - la réfection des façades de l'église de St Maurice,
- plus une série de plus petits aménagements et équipements divers (dont saleuse)

Compte tenu des contraintes, cette programmation est retenue par le Conseil.

Au terme de ces présentations et discussions, le projet de budget primitif de la commune nouvelle pour 2019 est mis aux voix et adopté.



Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.4 TAUX D'IMPOSITION 2019

En application de la discussion budgétaire qui vient d'avoir lieu, le conseil arrête le taux de chacune des taxes pour chacune des anciennes communes ainsi :

2019		St Genix-sur-Guiers	Grésin	St Maurice de Rotherens	Moyenne pondérée St Genix-les-Villages
Taxe d'habitation	Taux 2018	9,09 %	9,32 %	9,62 %	9,16 %
	Taux 2019	9,09 %	9,09 %	9,09 %	9,09 %
Taxe Foncière (bâti)	Taux 2018	9,92 %	16,72 %	13,17 %	10,86 %
	Taux 2019	9,92 %	9,92 %	9,92 %	9,92 %
Taxe Foncière (non bâti)	Taux 2018	50,26 %	61,69 %	78,93 %	57,84 %
	Taux 2019	50,26 %	50,26 %	50,26 %	50,26 %

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS

Le maire expose que la commune a un parc de photocopieurs assez disparate qu'il conviendrait d'homogénéiser pour obtenir de meilleures conditions.

La mairie annexe de St Maurice devant changer son photocopieur, le maire a reçu notre contractant actuel RISO qui a fait une proposition de mise à niveau avec une réduction des coûts notamment en cas des copies supplémentaires.

On passerait ainsi à 4 copieurs dont 2 neufs (les 2 mairies + école et associations).

Le coût passe de 1567 € HT par mois à 1697 € HT par mois, avec 2 copieurs de plus et un volume augmenté de copies comprises dans le forfait global. Une des contreparties est une durée rallongée à 24 trimestres.

Le Conseil autorise le maire à signer le contrat correspondant.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.6 CONTRAT D'ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS »

Le contrat d'assurance des biens de St Genix-sur-Guiers nécessite une mise à jour, indépendamment de la remise à plat souhaitable sur l'ensemble des contrats de la commune nouvelle.

Un avenant est nécessaire lié à la sortie de l'immeuble Landrin qui restait dans la liste des immeubles assurés.

Le courtier a obtenu une réduction à cette occasion de la cotisation de 16 201 € à 10 883 €. Il fait dans le même temps une offre correspondant à une couverture de la cybercriminalité, pour 1 090 € TTC, ce qui porterait le montant global à 11 973 €.

La discussion porte sur l'intérêt de cette garantie complémentaire pour une collectivité qui ne manie pas de fonds en vertu de la règle de séparation des ordonnateurs et des comptables.

Après débat, le Conseil autorise le maire à signer l'avenant proposé sans la nouvelle garantie proposée, qui pourrait être reprise comme option lors de la prochaine consultation.



Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.7 C.D.G. 73 : ADHESION AU SERVICE INTERIM-REMPLACEMENT ET AU CONTRAT RISQUES STATUTAIRES

1.7.1 Service Intérim-remplacement :

La Commune de St Genix-sur-Guiers adhérerait au service d'intérim-remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Savoie.

Ce concours est susceptible d'être utile et son coût est nul tant qu'on n'utilise pas le service.

Le Conseil décide de renouveler cette adhésion en tant que St Genix-les-Villages.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.7.2 Contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires :

Les Communes de St Genix-sur-Guiers et St Maurice-de-Rotherens adhéraient au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire souscrit par le CDG 73 avec le groupement CNP/SOFAXIS.

Ce service est très régulièrement utilisé : en conséquence, le Conseil décide de l'étendre à la commune nouvelle.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.8 REGIME INDEMNITAIRE DE L'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

L'agent artistique (musique) employée à temps partiel pour les écoles de St Genix ne relève pas du REEFSEP mis en place pour les autres filières, mais peut bénéficier d'un régime équivalent. Il s'agit de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et d'indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement.

Le projet d'instauration de ce régime indemnitaire a été soumis au comité Technique du CDG 73, qui a émis un avis favorable à l'unanimité des parités.

Le Conseil décide d'adopter ce régime, qui régularise la situation actuelle à coût égal.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité

1.9 PROMESSE DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX POUR L'EMPLACEMENT DE LA FUTURE STEP

Le SIEGA a étudié plusieurs hypothèses d'évolution des dispositifs de traitement des eaux usées et a retenu celle de la construction d'une station d'épuration à St Genix-les-Villages, d'une capacité de 3 400 EH.

Le terrain pressenti est communal, proche des actuels lagunages et de la zone d'activité de la Forêt, mais aussi de quelques habitations.

L'enveloppe globale concernait 4 parcelles d'une contenance globale de 9 904 m², mais l'acquisition serait ramenée à l'emprise effective de l'installation qui est présentée au Conseil. Sa consistance sera définitivement arrêtée lors de la vente.

Après discussions entre élus du territoire, St Genix étant le principal bénéficiaire de ce projet qui débloque les possibilités du PLU, il est proposé une cession à l'Euro symbolique, tous les autres frais étant pris en charge par le SIEGA.

Le Conseil autorise le maire à signer la promesse de vente avec le SIEGA.

Délibération :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité



1.10 SITUATION D'UN COMMERCE

Suite au départ du dernier boucher-charcutier du centre-bourg, sur lequel une communication avait été faite au dernier conseil, le maire a poursuivi les investigations sur les aides et incitations mobilisables pour une réouverture. La chargée de mission Economie du SMAPS et de la Région a analysé les possibilités pour la commune d'intervenir, ce qui pourrait passer par l'acquisition au moins des murs, puis la mobilisation d'aides régionales

Un préalable est nécessaire : réaliser un diagnostic du bâtiment et des équipements, avec le concours de la Chambre des Métiers et l'accord du propriétaire.

Après échange au sein du Conseil, il est confirmé que la commune ne pourra s'engager qu'en présence d'un projet d'installation.

1.11 CRITERIUM DU DAUPHINE LIBERE

Le maire rappelle que la commune a été retenue comme ville-étape départ de la 7ème étape du Critérium le samedi 15 juin 2019. La décision a été rendue publique le 25 mars, lors de la conférence de presse à l'Hôtel de la Région à Lyon

Deux réunions préparatoires ont eu lieu avec l'organisateur ASO :

- une réunion « communication » avec tous les partenaires, au premier rang la CCVG et l'Office de Tourisme, mais aussi les institutions, Associations et Clubs, le 13 mars
- une réunion « technique » le 27 mars, en groupe restreint le matin sur place, puis en réunion l'après-midi, avec les élus et services, la gendarmerie, TDL, les Pompiers.

Une seconde réunion s'est déjà tenue le 3 avril avec tous les partenaires susceptibles de participer à l'animation de cette manifestation : de multiples pistes existent, qu'il nous faut approfondir et compléter pour que cet évènement génère le plus de retombées possibles pour le territoire.

Le projet d'animation porte sur toute la matinée, le « départ fictif » des coureurs étant donné à 12h45 pour un défilé en centre-ville avant le « départ réel » au km 0 sur la Route de Rochefort.

L'affiche est en cours de finalisation. Prochaine réunion dès que les documents de l'organisateur seront reçus.

Parallèlement, une réunion en préfecture a traité de la sécurité du parcours.

1.12 AUTRES DOSSIERS EN COURS DES COMMUNES DELEGUEES

1.12.1 Gestion forêt communale :

Trois délibérations sont à prendre :

1/ La gestion de la forêt communale soumise au régime forestier sur St Maurice nécessite une délibération sur l'Inscription des coupes à l'état d'assiette pour 2019 et son mode de commercialisation (3 parcelles concernées).

Le projet de délibération est présenté par le maire délégué de St Maurice et adopté par le Conseil.

Il convient également de désigner les élus en charge du suivi de la délivrance des bois d'affouage.

Sont renouvelés : Patrick BORGEY, Christian LABULLY, Serge RIVE

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

2/ La Commune de St Maurice-de-Rotherens adhère à la Fédération Nationale des Communes Forestières, qui apporte une assistance et une labellisation. Le Conseil décide d'adhérer en tant que commune de St Genix-les-Villages.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

3/ Cette fédération discute régulièrement avec l'Etat et son établissement public des rapports avec les communes : une divergence est apparue concernant l'encaissement du produit des ventes communales directement par ONF. La Fédération propose à ses adhérents une délibération de protestation, que le Conseil adopte :

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité



2. Questions diverses

2.1 REORGANISATION DE LA TELEPHONIE ENTRE LES IMPLANTATIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Le maire expose que la mise en réseau des trois mairies amène à revoir notre installation téléphonique éclatée entre chaque site.

La société MOSAIC a présenté une proposition de TOTAL CLOUD Téléphonie qui repose sur une remise à plat à la fois d'Internet et de la téléphonie VOIP.

Cette nouvelle architecture nécessite un investissement la 1ère année (17 798,76 € HT) puis un fonctionnement annuel (10 928,76 € HT) à comparer au coût annuel actuel d'ORANGE (15 605,40 € HT)

Quelques compléments sont mentionnés dans un devis MOSAIC.

Les devis MOSAIC sont également joints pour la sécurisation des accès Internet des Ecoles, suite à la sortie d'Amplivia.

Le Conseil autorise le maire à passer les commandes sur l'ensemble des devis présentés.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

2.2 CONVENTION SPA

La SPA a fait évoluer la tarification de la fonction fourrière qu'elle propose, avec abandon des contrats à intervention et généralisation des contrats à forfait.

Il convient de toute façon de renouveler les conventions dans le cadre de la commune nouvelle.

La SPA propose 2 options :

Une convention fourrière « tous animaux » à 0.75 € par an et par habitant

Une convention fourrière « chiens errants » à 0.40 € par an et par habitant

(hors éventuels frais de déplacement)

Le projet de convention communiqué concerne l'option « chiens errants ». Le conseil l'adopte et autorise le maire à la signer.

Délibération :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

2.3 ACQUISITION DE BOISEMENTS HUMIDES DU PAVE ET DU TRUISON

Le Conseil municipal de St Genix-sur-Guiers avait délibéré le 7 décembre 2017 pour participer à l'acquisition de bois humides dans les secteurs du Pavé et du Truison, aux côtés du Conservatoire des Espaces Naturels, suite à un inventaire effectué par la SAFER.

Depuis, la subvention de l'Agence de l'Eau est annoncée à hauteur de 70 % au lieu de 80 % initialement attendus, ce qui relève un peu la part de chaque indivisaire, qui passerait de 2 141,83 € à 2 523 €

Après discussion et explication de vote, le Conseil adopte à la majorité cette proposition, qui se substitue à la délibération du 7 décembre.

Michel Bavuz et Pierre Maréchal votent contre, en cohérence avec leur vote de décembre.

Délibération :

Contre : 2

Abstention : 0

Pour : 25

2.4 CALENDRIER DU CONSEIL

Prochaines réunions du Conseil prévues à 20h les : **Jeudi 6 juin**
Jeudi 4 juillet.

Séance levée à 22h35.